

Bugaled Breizh : les juges à nouveau saisis

Une demande d'investigations complémentaires leur est parvenue. Alors que la cour d'appel de Rennes s'apprête à rendre un jugement, les familles des victimes veulent relancer l'affaire.

Gagner du temps. Convaincre les juges de poursuivre l'enquête pour déterminer quel sous-marin est à l'origine du naufrage du chalutier *Bugaled Breizh*, le 15 janvier 2004, au large du Cap Lizard (trois morts, deux disparus).

Les juges y ont renoncé en rejetant les dernières demandes d'investigations des parties civiles via leur avocat, Christian Bergot, il y a un an. Le 27 novembre, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Rennes dira s'il faut les accepter ou non.

À une semaine de l'échéance, par leur avocat, Michel Kermarrec, l'armateur Michel Douce et quatre compagnes des marins disparus saisissent les juges d'une nouvelle demande.

Ces parties civiles demandent l'audition de Michèle Alliot-Marie, alors ministre des Armées, de Dominique de Villepin, ex-ministre des Affaires étrangères, et la production des rapports sur l'organisation des secours. Elles veulent aussi l'audition du chef d'État-major de la Marine et du Préfet maritime en place à l'époque.

Le commandant du *Dolfijn*

Elles estiment indispensable d'enquêter sur la panne qui a affecté le système d'enregistrement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage Gris Nez. Une panne survenue à 12 h 53, soit 28 minutes après le drame. Une panne de six heures, qui ajoute une ombre au dossier. Autre demande : l'audition du commandant du sous-marin néerlandais *Dolfijn*, « jamais entendu par la justice française », rappelle Michel Douce.

Une requête d'autant plus importante que le *Dolfijn* a déclaré se trouver à 8 milles du *Bugaled* à 12 h 53. « Il faut connaître son trajet, car il pouvait se trouver sur le lieu du naufrage à 12 h 25. Mais sa position à cette heure n'a jamais été donnée ». L'armateur poursuit : « Par ailleurs, la station *Culdrose* (une base anglaise) a recueilli une information selon laquelle le *Dolfijn* aurait récupéré deux



Renflouée, l'épave du *Bugaled Breizh* a été ramenée à Brest pour expertise.

personnes ». Les deux marins disparus ? Les requérants veulent savoir.

Le programme des manœuvres que préparait l'Otan pour le lendemain du drame et le rôle des sous-marins participants font aussi partie de la requête. Tout comme le rapport d'enquête de la police britannique à la suite du décès d'Yves Gloaguen, et de Pascal Le Floch, les marins retrouvés morts le jour du naufrage.

Les parties civiles réussiront-elles à relancer l'enquête ? Les juges ont un mois pour leur répondre.

Corinne ARGENTINI.

Abordage du *Sokalique* : audience en juin

Une nouvelle fois, le tribunal de commerce de Brest a renvoyé, hier, l'examen de l'abordage du navire de pêche roscovite *Sokalique* par le cargo *Ocean Jasper*, en août 2007. Une nouvelle date a été fixée, le 25 juin, au cours de laquelle devraient être plaidées les demandes des parties pour l'indemnisation de la mort de Bernard Jobard, le patron du caseyeur, et la perte du bateau. Ce renvoi est dû à une erreur de citation d'une des parties. Le choix de juin s'explique par les délais nécessaires à la convocation

de parties étrangères, notamment l'armateur qui est turc.

Pour l'aspect pénal de l'affaire, la responsabilité de l'abordage, « ça n'avance pas non plus », s'inquiète Mme Jobard, la veuve du patron du *Sokalique*. Le capitaine et le second, originaires d'Azerbaïdjan, qui avaient fui dans leur pays après l'arraisonnement du cargo, ont été entendus par un juge d'instruction azéri. Il reste maintenant à faire transcrire cette procédure par le biais de la Chancellerie. Et c'est là que ça coïncide.

Agressée avec un marteau et violée

Terribles violences sur une jeune femme, à Brest. L'auteur présumé a été maîtrisé par des riverains et écroué.

Un Brestois de 35 ans a été mis en examen pour viol aggravé et écroué, jeudi soir. Il est l'auteur présumé d'une agression d'une rare violence à l'encontre d'une jeune fille. Cette dernière était allée passer la soirée de mercredi dans un café-concert du centre-ville.

Lorsqu'elle est ressortie, elle a été suivie par l'homme qui l'avait repérée. Dans la rue Navarin, il est passé à l'attaque. Il a agressé la jeune femme avec un lourd marteau. Il l'a ensuite violée.

Les cris de détresse de la victime ont réveillé des riverains. Deux d'entre

eux sont intervenus. L'un, bien que nu dans son lit, n'a pas hésité à sortir ainsi dans la rue et à courir derrière l'agresseur qu'il a réussi à maîtriser.

Profondément traumatisée, la victime a été transportée à l'hôpital. Son agresseur a été placé en garde à vue. Il est déjà connu de la justice, mais pas pour des faits similaires.

Ce viol n'est pas sans rappeler une affaire identique : voilà quelques années, une jeune femme avait été très violemment frappée en pleine rue par un inconnu et violée. L'auteur n'a jamais été identifié.

Yannick GUÉRIN.

Le dresseur de tigre dispensé de peine

Son fauve avait blessé une adolescente à la fête des remparts à Dinan. Désormais au chômage, il sera dispensé de peine.

Dimanche 28 juillet 2008, 19 h 30. À Dinan, les trois jours de la fête des Remparts se terminent. Près de la porte Saint-Malo, Yohann Lavigne, 58 ans, un dresseur de fauves venu du Puy-de-Dôme, a rentré ses quatre tigres et commence à démonter la grande cage. Le fauconnier, qui présentait ses rapaces tout à côté, veut voir ses animaux.

Parmi les derniers spectateurs de la fête, certains en profitent pour passer les barrières de sécurité et prendre des photos avec leurs téléphones portables. Le dresseur sort alors un tigre de onze mois. Mignon comme tout, mais d'une cinquantaine de kilos tout de même. Il est tenu en laisse, son maître demande aux enfants de s'éloigner.

Une adolescente de 16 ans ne résiste pas à l'envie de caresser la bête. D'un coup de patte, le tigre lui arrache le pavillon d'une oreille,

avant d'être maîtrisé. Opérée le soir même, la jeune fille n'a pas conservé de séquelles. Elle a reconnu son imprudence. Depuis, elle et sa famille ont même conservé de bonnes relations avec le dresseur. Celui-ci s'était aussitôt vu retirer ses certificats de capacités et ne peut donc plus exercer son métier.

À l'audience, le substitut du procureur a comparé l'affaire à un accident du travail. « **Tout le monde est désolé, mais il y a quand même des responsabilités. Le professionnel, c'était vous. Et c'était à vous d'éviter de mettre en danger le public, même si celui-ci vous sollicite.** »

Le tribunal a reconnu l'infraction, mais a dispensé de peine le dresseur poursuivi pour violences involontaires. Il espère bien récupérer désormais ses autorisations d'exercer auprès du tribunal administratif.

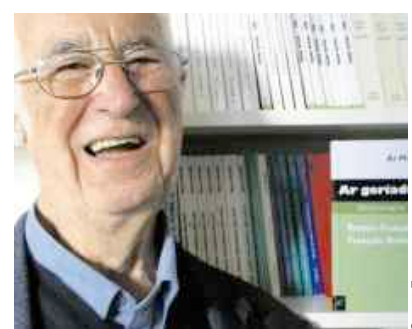
Le dico breton-français de Merser

André Le Merser vient enfin de publier son dictionnaire bilingue. Un ouvrage clair, un outil pour les bretonnants.

Il s'intitule tout simplement *Ar geriadur*, Le dictionnaire. Le fruit d'années de travail pour l'ancien instituteur de Glomel. Les dictionnaires breton-français ne manquent pas. Alors qu'est-ce qui distingue celui-ci ? « **Nous avons donné beaucoup d'exemples de l'emploi des mots, explique Andreo Ar Merser. Larousse disait qu'un dictionnaire sans exemples est un squelette. Il est rédigé avec une orthographe simple. Nous n'utilisons pas le zh.** »

Si l'auteur emploie le nous, c'est qu'il n'est pas le seul à avoir conçu ce dictionnaire. Grâce à ce travail d'équipe, *Ar geriadur* rend compte des variantes dialectales, des expressions propres au trégorrois, au léonard, par exemple.

Les éditions Emgleo Breiz ont particulièrement soigné la lisibilité de ce dictionnaire qui comporte plus de 50 000 entrées. « **Chaque exemple pour un mot est numéroté et présenté à la ligne pour chacun** », détaille Fañch Broudic, le responsable des



L'œuvre d'une vie : Andreo Ar Merser a le plaisir de voir son dictionnaire édité.

éditions, et un des deux relecteurs attentifs de l'ouvrage.

Le dictionnaire comprend également un abrégé de grammaire bretonne, avec un tableau des mutations, et un petit traité de prononciation.

Yannick GUÉRIN.

« *Ar geriadur* », dictionnaire breton-français, français-breton, 1 250 pages, 44,90 €, aux éditions Emgleo Breiz.

Gouelioù Breizh fait résonner les festivals

L'association, basée à Perros-Guirec, fédère les festivals culturels bretons. Elle apporte aide et conseils aux organisateurs.

Gouelioù Breizh fédère

La carte de visite de l'association, basée à Perros-Guirec, impressionne : 1 250 000 festivaliers et 7 000 bénévoles. Rien d'exagéré pourtant. C'est la force de frappe d'une fédération qui réunit la Saint-Loup de Guingamp, le Festival interceltique de Lorient ou celui de Cornouaille à Quimper, les Filets bleus de Concarneau ou la Bogue d'or de Redon. Et tant d'autres. En tout, Gouelioù Breizh (*Fêtes en Bretagne*) rassemble une cinquantaine de festivals.

Pour quoi faire ?

Chaque organisateur est bien sûr libre de sa programmation. Mais Gouelioù Breizh leur apporte conseils

et formations. Pas un luxe tant les organisateurs d'un festival doivent savoir gérer un budget, connaître le droit fiscal et posséder sur le bout des doigts tous les règlements de sécurité lorsqu'il s'agit d'accueillir du public. Surtout que les lois et règlements encadrant les festivals sont de plus en plus contraignants.

Se donner des coups de main

« **Gouelioù Breizh est aussi un lieu pour échanger des expériences entre organisateurs** », explique François Cornic, l'animateur de l'association, qui est présidée par Hervé Sanquer, ancien président du festival des Hortensias de Perros-Guirec. Mieux se connaître d'un

festival à l'autre permet aussi de se prêter du matériel, de mutualiser les bonnes idées ou même de proposer plusieurs dates de spectacles à des artistes.

Une culture sans complexe

Dès le début de l'année, Gouelioù Breizh commence la promotion des festivals bretons. Elle distribuera, en France et à l'étranger, quelque 250 000 dépliants. Elle songe même à nouer des liens avec des festivals, ailleurs qu'en Bretagne, qui apportent aussi leur contribution à la mise en valeur de la culture bretonne.

Didier GOURIN.



La Fête des Brodeuses à Pont-l'Abbé : un incontournable.

La Bretagne en bref

Douarnenez-Pont-l'Abbé : le Smur sur la sellette

Des personnels des hôpitaux de Douarnenez et Pont-l'Abbé craignent une refonte des services d'urgence médicale dans ce secteur. Actuellement, chaque hôpital possède sa propre équipe de Smur pour intervenir à l'extérieur, de nuit. Le projet prévoyait de n'en garder qu'une seule, intervenant alternativement, une

semaine sur deux, à partir de Douarnenez et de Pont-l'Abbé. Le directeur de l'hôpital de Douarnenez admet que des réflexions sont en cours pour « une organisation des soins à l'échelon du territoire » mais ne confirme pas le projet lié au Smur. Il y a deux ans, un scénario similaire avait déjà été évoqué.

Les allogreffes pédiatriques : uniquement à Rennes

Aucun des arguments juridiques soulevés par l'association « Céline et Stéphane » n'a convaincu les magistrats du conseil d'État. Le transfert des allogreffes pédiatriques de l'hôpital de Brest vers celui de Rennes s'est fait en toute légalité, estiment-ils. L'Agence régionale de

l'hospitalisation avait fixé à cinq par an le nombre d'interventions en deçà duquel un service d'allogreffes pédiatriques n'avait pas de raison d'être dans le Finistère. Depuis le transfert effectif, en mars 2008, cinq enfants soignés à Brest ont été dirigés vers Rennes pour une allogreffe.

Trains, le retour à la normale

Si le trafic des trains régionaux a été perturbé, vendredi, en raison d'un préavis de grève déposé par deux organisations syndicales de

conducteurs, le trafic va retrouver son cours normal à partir d'aujourd'hui. Dès hier soir, le trafic a connu une reprise progressive.

Vingt ans de prison pour le meurtrier de son jeune fils

« Qu'est-ce qu'il aurait pu me prendre de plus cher ? » Cette seule question de la mère de Bayram, garçon de 9 ans que son père a tué en septembre 2006 de trois balles dans la tête dans un pavillon de Gestel (Morbihan), pourrait résumer les motivations de l'accusé : la vengeance.

Ali Cevik, 53 ans, a certes tenté de mettre ensuite fin à ses jours avec la même arme. Mais hier, devant la cour d'assises du Morbihan, tant l'avocat

général que la partie civile ont insisté sur le fait que, dans ce drame familial, cette banale histoire d'un couple qui se sépare, « l'enfant est devenu l'instrument d'une vengeance, pour faire souffrir cette femme qu'il voulait chez lui ».

Contre cet accusé pourtant décrit par ses avocats comme « un mort-vivant », vingt-cinq années de réclusion criminelle ont été requises. Verdict : vingt ans de prison ferme.

Deux personnes âgées se battent à coups de fourche

Pour un conflit de voisinage, un homme de 83 ans et une femme de 65 ans se sont battus à coups de fourche dans les Côtes-d'Armor.

L'affrontement, violent, entre les deux voisins, a fait deux blessés au village de La Méaougn, près de Saint-Brieuc. L'octogénaire aurait porté un coup, avec la partie métallique, à la tête de sa voisine.

Elle lui aurait alors arraché la

fourche avant de lui porter un coup de manche au thorax. Résultat : une blessure à la tête pour la femme, une côte fracturée pour l'homme et une incapacité temporaire de travail pour les deux.

À la fois victime et auteur, les protagonistes, qui n'en sont pas à leur première « explication », comparaitront devant le tribunal correctionnel pour des violences volontaires.

Cinq C'est le nombre de buts marqués par le club de football des Bretons de New York au cours d'un match face à leurs homologues irlandais. Les Bretons l'ont emporté par cinq buts à zéro, au cours d'une rencontre disputée en prélude au désormais célèbre France-Irlande. Cinq buts, du pied ou de la tête, mais aucun de la main.

À Rennes, le premier fest-noz d'Alan Stivell !

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le plus célèbre des musiciens bretons animera ce soir son premier fest-noz. Tout au moins depuis 1971, année où l'artiste amateur Alan Cochevelou devint Alan Stivell. Accompagné par le jeune chanteur et guitariste Dom Duff, Alain Stivel est l'invité, ce samedi,

du grand fest-noz rennais du festival Yaouank (jeune en breton). Plus de 6 000 danseurs y sont attendus. De 17 h à 5 h du matin, au MusikHall à Rennes. Avec aussi Annie Ebrele, Marthe Vassallo, Nolwen Le Buhé, Skolvan, Spontus, les frères Guichen, les Ramoneurs de menhirs... Entrée 10 €.

« Solidaires » avait sa place au conseil économique

En 2007, lors d'une refonte du Conseil économique et social régional (CESR), le préfet de Région n'avait accordé aucun siège aux représentants du syndicat Solidaires. Le tribunal administratif de Rennes rappelle qu'un CESR doit tenir compte de la représentativité des

syndicats. Solidaires estime être la quatrième organisation syndicale en Bretagne. L'arrêté préfectoral étant annulé par le tribunal, le CESR de Bretagne n'a plus d'existence légale. Le syndicat Solidaires a demandé une entrevue au préfet de Région.